

# Pensions alimentaires : quand la télévision en parle si mal.

Comme beaucoup d'entre vous, j'ai regardé l'émission Zone Interdite dimanche soir.

Du sensationnel au programme (je savais que je n'étais pas sur ARTE mais bon j'avais un petit espoir quand même, je ne pensais pas que les reportages qui allaient se succéder seraient les uns plus approximatifs que les autres) : pensions alimentaires impayées, enlèvement d'enfant, demande de transfert de résidence...

Au fur et à mesure que je regardais ce reportage, je me rendais à cette évidence que la télévision (sauf ARTE) est manichéenne et ne sait pas traiter le sujet des pensions alimentaires sans stigmatiser, sans juger.

Il y a les méchants papas qui ne paient pas les pensions, les méchantes mamans qui paient les pensions mais qui ne s'occupent pas de leur enfant et les méchants avocats qui défendent les méchantes mamans qui mentent.

Si c'était si simple...

Dans ces reportages sur les pensions alimentaires et le contentieux familial, il est consternant de constater qu'il y a des oubliés: les enfants...

On parle d'argent, de recouvrement de pensions, de la CAF, des pouvoirs de celles-ci et on oublie de parler des enfants de parents séparés ou divorcés qui finalement n'ont rien demandé si ce n'est de pouvoir faire les mêmes activités que du temps où papa et maman vivaient ensemble, si ce n'est de pouvoir être habillé comme avant... en bref d'avoir le « même niveau de

vie » au moment de la séparation. Hélas, il n'existe pas de prestation compensatoire pour les enfants !!

Les clichés sont nombreux sur l'utilisation que feraient les mères (n'y voyez pas de féminisme car statistiquement ce sont le plus souvent les pères qui paient les pensions) des pensions alimentaires: achat de sacs, vêtements, rendez-vous chez l'esthéticienne...

Or, malheureusement n'en déplaie aux grincheux, les pensions alimentaires sont utilisées pour la contribution à l'entretien (la nourriture, l'habillement...) et à l'éducation des enfants. Très souvent, la pension accordée est bien faible par rapport au « coût réel » de l'enfant.

Lorsque je défends l'un ou l'autre parent et qu'il existe un désaccord sur le montant de cette pension ou même sur le paiement même d'une contribution, je me pose toujours la même question: Comment feraient ces parents s'ils étaient encore ensemble ?

L'un refuserait de faire « pot commun » et de contribuer à l'éducation de son enfant ou à son entretien parce qu'il estimerait que l'argent qu'il met dans le « pot commun » serait utilisé égoïstement par l'autre parent ?

Bien entendu, c'est la séparation qui crée ces rancœurs et ces conflits entre les parents.

D'où cette question récurrente qui me vient à longueur de reportage: et l'enfant dans tout cela ?

Sur les pensions alimentaires, je vous invite à lire les articles suivants:

-Mon enfant est majeur, dois-je encore payer une pension alimentaire ?

-Séparation et bonne entente, doit-on obligatoirement « passer » par le juge aux affaires familiales ?

Et n'oubliez pas que la justice n'est pas le seul moyen pour régler votre litige, vous pouvez aussi avoir recours à la médiation qui est un moyen de trouver des solutions ensemble, en matière familiale cela permet de préserver les enfants, je suis avocate et médiatrice, je peux vous accompagner dans cette démarche de résolution amiable des litiges.